

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D^r BESNARD,

Vice-président de la Société des
 médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,

Ancien président du Tribunal de commerce
 de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,

Maire de Lourer, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,

Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,

Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE V^{te} G. DE LA SELLE

Président du Conseil d'arrondissement
 de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D^r H. GODARD

Maire de Tigné, conseiller sortant.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
 de 1889

Nous sommes heureux d'annoncer
 que l'accord est fait entre tous les
 Conservateurs de Maine-et-Loire, et
 dès aujourd'hui, nous pouvons an-
 noncer que les Candidats proposés et
 soutenus par les *Comités conserva-*
teurs, pour les Elections Législatives,
 sont :

Angers, 1^{re} circonscription : M.
 FAIRÉ.

Angers, 2^e circonscription : M. DE
 SOLAND.

Baugé : Général LACRETELLE.

Cholet, 1^{re} circonscription : M. DE
 MAILLÉ.

Cholet, 2^e circonscription : M. DE
 LA BOURDONNAYE.

Saumur : M. BERGER.

Segré : M. LÉONCE DE TERVES.

SAUMUR, 27 JUILLET

INFORMATIONS

LES CENDRES DE MARCEAU

L'exhumation des cendres de Marceau a eu
 lieu mercredi à Nice, au cimetière du château,
 en présence de M. Noël Parfait, député, délé-
 gué du gouvernement.

L'entrée du cimetière avait été interdite au
 public ; une équipe de maçons, après avoir en-
 levé la plaque du tombeau, découvrit bientôt
 un vase en terre rouge brisé, recouvrant une
 urne en faïence blanche, également brisée et
 pleine de terre et de charbon.

Au milieu de l'urne est une boîte en plomb
 dans laquelle se trouvent les cendres de Mar-
 ceau.

M. Noël Parfait a repris le train de minuit
 emportant avec lui les restes de Marceau.

Un procès-verbal a été dressé à la préfec-
 ture.

Des documents lus, il résulte que Marceau,
 inhumé sur le champ de bataille, fut ensuite
 exhumé par les soins du gouverneur de Col-
 blentz, et son corps incinéré. Les cendres
 furent mises dans une urne placée dans un
 tombeau qui permettait de le voir.

En 1804, des voleurs ayant ouvert l'urne,
 abandonnèrent les cendres sur place. Les au-
 torités envoyèrent ces cendres à la sœur de
 Marceau, qui en fit trois parts : une pour la
 fiancée de Marceau ; celle-ci, s'étant mariée
 plus tard, renvoya les cendres qui lui avaient
 été attribuées à la sœur du général. Une autre
 part fut donnée à la ville de Chartres, qui les
 plaça dans les fondations du soubassement de
 la statue de Marceau. La troisième part, gar-
 dée par la sœur de Marceau, a été ensevelie
 dans la tombe de cette dernière, trois ans après
 sa mort en 1834, par les soins des autorités et
 du consul de France.

PROTESTATION DES DESCENDANTS DE
 LA TOUR D'Auvergne

Le ministre de l'intérieur et M. Craux, pré-
 fet du Doubs, ont reçu hier un acte d'huissier
 signifié par M. Constant Percevault, au nom
 des descendants du premier grenadier de
 France, MM. Dupontavice de Heusse, pour
 protester contre la translation des cendres.

L'opposition porte les motifs suivants :

« Théophile-Malo de La Tour d'Auvergne
 Corret, premier grenadier de France, a été tué
 le 8 messidor an VIII, au combat de Neubourg
 (Bavière). Il a été inhumé au lieu de combat,
 au milieu des compagnons d'armes frappés
 comme lui. Et un monument, restauré en
 1837, recouvre la sépulture.

« Le gouvernement ayant soumis aux Cham-
 brés un projet de loi pour la translation des
 cendres de Carnot, de Hoche, de Marceau et de
 Baudin, un amendement d'initiative parlemen-
 taire a été émis à La Tour d'Auvergne les hon-
 neurs de la translation.

« Tout en appréciant la pensée qui a inspiré
 cet amendement, les héritiers du premier gre-
 nadier de France ne croient pas devoir en ac-
 cepter l'effet.

» Ils jugent que pour un héros modeste
 comme fut La Tour d'Auvergne, il n'y a pas de
 sépulture qui soit préférable au champ de
 bataille sur lequel reposent à côté de lui
 ceux qu'il anima de son exemple. »

Les descendants de La Tour d'Auvergne
 s'opposent à la translation projetée, leur qua-
 lité de représentant du premier grenadier de
 France n'étant pas contestable.

L'EXTRADITION DU GÉNÉRAL BOULANGER

On a dit que, si le gouvernement traduisait
 le général devant un conseil de guerre, il dé-
 manderait à l'Angleterre l'extradition.

Que M. Thévenet soit capable de commettre
 cette nouvelle sottise, nous n'en doutons pas.

Mais, ce qui est certain, c'est que cet éton-
 nant garde des sceaux se heurtera à un refus
 catégorique.

L'AFFAIRE DE LA RUE BONAPARTE

ARRESTATION DES ASSASSINS

L'avant-dernière nuit, vers trois heures, le
 bal de la rue de la Gaité venait de prendre fin
 et, un à un, les danseurs quittaient l'éta-
 blissement, quand soudain des agents se pré-
 cipitèrent sur trois jeunes gens et, avant qu'ils
 puissent opposer résistance, les ligotèrent et
 les conduisirent dans une des chambres de sû-
 reté du quai des Orfèvres.

M. Goron, aussitôt prévenu, se rendit près
 des trois prisonniers et procéda immédiate-
 ment à un interrogatoire sommaire.

Ils ont déclaré se nommer :

Henri Ribot, 24 ans, imprimeur (ayant déjà
 subi neuf condamnations) ;

Albert Jeantroux, dit la « Sardine », 18 ans,
 imprimeur (six condamnations) ;

Henri Pilet, 17 ans, garçon boucher.

Ces trois individus, aux diverses questions
 qui leur furent posées, opposèrent de vives dé-
 négations. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir,
 M. Goron les interrogea à part.

Il prit Pilet et lui persuada que ses deux
 complices l'avaient chargé.

« — C'est ainsi ! s'écria le garçon boucher,
 eh bien, je vais manger le morceau.

» Oui, les deux assassins de M^{me} Kuhn sont
 Ribot et Jeantroux ; et maintenant, je puis
 vous dire comment nous avons combiné l'affaire.

» Mon patron m'envoyait parfois livrer la
 viande à ses clients, ce qui m'a procuré l'oc-
 casion d'aller plusieurs fois rue Bonaparte,
 chez M. Le Guen, sénateur.

» J'avais pour copains Ribot et Jeantroux,
 et un jour qu'ils étaient dans la débîne, je leur
 ai proposé d'aller chez la mère Kuhn, mais il
 était convenu qu'on ne ferait que lui barbotter
 l'argent de ses termes.

» L'affaire entendue, nous nous rendimes
 tous les trois rue Bonaparte ; ils entrèrent dans
 la maison pendant que je restais dehors à faire
 le guet.

» C'est eux qui ont frappé la vieille, je ne
 l'ai su qu'après par les journaux. »

Après cette importante déclaration, M. Go-
 ron fit venir Ribot et Jeantroux, les pressa de
 questions et finalement obtint l'aveu complet
 du crime par ces deux misérables.

Dans la journée, Ribot, Jeantroux et Pilet
 ont été interrogés par M. Jolly, juge d'instruc-
 tion.

Il paraîtrait qu'à peu près à la même heure
 on arrêta à Montmartre un sieur Jules Behm,
 souteneur de la pire espèce, qui pourrait, dit-
 on, être un des complices de l'assassinat de
 M^{me} Kuhn.

ÉTRANGER

La Nouvelle Presse libre de Vienne constate
 que même la nouvelle de la visite du Czar à
 l'empereur Guillaume ne parvient pas à rassu-
 rer les esprits en Allemagne :

« On éprouve généralement l'impression
 que la politique d'Alexandre III a provoqué
 entre l'Allemagne et la Russie une scission
 que la personne du Czar ne saurait guère ré-
 parer.

» La visite de l'empereur François Joseph
 précédera presque immédiatement celle du
 Czar, un symptôme presque démonstratif que
 l'alliance austro-allemande, si détestée en
 Russie, subsiste toujours. »

Berlin, 25 juillet.

Le Czar vient d'annoncer officiellement sa
 visite à Berlin pour la seconde quinzaine de
 septembre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Saumur Sud. — Candidat : M.
 le D^r BESNARD. — Vote à la Mairie.

Canton de Saumur Nord-Ouest. — Candi-
 dat : M. THOREAU. — Vote à l'école de gar-
 çons, rue du Roi-René.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est. — Candidat :
 M. LOUIS RICHARD. — Vote à l'école mater-
 nelle, rue de la Croix-Verte.

Le scrutin sera ouvert depuis 7 heures du
 matin jusqu'à 6 heures du soir.

Nous reproduisons la circulaire que M. le
 D^r BESNARD, candidat au Conseil général,
 adresse aux électeurs du canton Sud de Sau-
 mur :

« Chers Concitoyens,
 » Je me présente à vos suffrages, cédant aux
 sollicitations d'un grand nombre d'électeurs
 qui m'ont spontanément désigné comme candi-
 dat au Conseil général.

» Vous savez qui je suis : mes opinions libé-
 rales sont connues. Depuis trente ans que je
 vis au milieu de vous, vous avez pu juger mes
 paroles et mes actes.

» Si vous m'honorez de vos suffrages, j'ap-
 porterai dans l'exercice du mandat que vous
 m'aurez confié la modération et l'indépen-
 dance qui ont toujours été ma règle de con-
 duite.

» Ennemi des violences et des discussions
 stériles, hostile aux monopoles, aux persécu-
 tions et aux utopies, je serai tout aux affaires
 et je défendrai vos intérêts sans parti-pris, sans
 passion, sans faiblesse.

» Répartir les impôts selon les lois de l'é-
 quité, multiplier et améliorer les voies de com-
 munication, adoucir les souffrances de l'agri-

culture en aidant ses progrès et favorisant les transactions commerciales, réprimer le vagabondage et les fraudes, maintenir entre nous tous l'union et la concorde par des relations de mutuelle bienveillance, tel sera le but constant de mes efforts.

» D^r BESNARD,
» Vice-président de la Société des
» Médecins de Maine-et-Loire. »

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE SAUMUR SUD

Messieurs et chers Concitoyens,

M. le D^r BESNARD, en se présentant à vos suffrages, n'est soutenu ni par des CLÉRICAUX, ni par des ANARCHISTES, mais par des hommes qui veulent le respect de la liberté et désirent un gouvernement honnête.

N'êtes-vous pas lassés de politique, de la politique actuelle surtout, à laquelle vos plus chères libertés et votre fortune ont toujours été sacrifiées ?

Les idées révisionnistes dans la profession de foi d'un candidat de la Préfecture, recommandé par M. Bury, ne peuvent être qu'un appât électoral.

Le passé de M. BESNARD répond de l'avenir.

Votre confiance lui est acquise depuis longtemps, et il ne vient réclamer aujourd'hui que le concours des honnêtes gens de toutes nuances, qui songent au relèvement du pays.

Électeurs, votez pour le Docteur BESNARD.

POUR LE COMITÉ LIBÉRAL :

MM. Docteur RENOY ; Docteur PERREAU ; Docteur ROUSSEAU ; Eugène LAMBERT, banquier ; RENÉ PERREAU, de Distré ; BRÉCHIGNAC ; PIMOT-BULEAU, de Varrains ; LOUIS NAU, de Turquant ; GARREAU-RATOUIS, RETIVEAU-LEGUAY ; MOLLAY-DUVOLON, de Parnay ; SALMON-HUMEAU, de Saumur ; MENARD, propriétaire à Verrie ; ADRIEN MILON, propriétaire à Chacé ; BEAUFILS, propriétaire à Parnay ; MAURICE-RETIVEAU, propriétaire à Montsoreau ; ROFFAY, de Bagneux ; GIRARD-BOUVET ; HUDEAU, de Fontevault ; TAVEAU-NICOLAS, de Bagneux ; CHARLES LEROUX ; GROSBOIS, minotier à Saint-Florent.

Vu : Docteur BESNARD.

Élection au Conseil général

CANTON DE SAUMUR NORD-OUEST

On nous apprend qu'il est distribué dans le canton Nord-Ouest des bulletins au nom du général Boulanger.

Nous croyons devoir prévenir les électeurs que le général Boulanger lui-même a demandé qu'on ne votât pas pour lui dans les cantons où il ne se présentait pas.

Or, nous sommes certain qu'il ne se présente pas dans le canton Nord-Ouest de Saumur.

Dans un article du 26 juillet, notre confrère le *Courrier de Saumur* énumère les travaux accomplis par son client, le conseiller sortant du canton Nord-Ouest de Saumur, dans les communes de Saint-Clément et des Rosiers. Nous ne savons pas si ces communes sont satisfaites ou si elles ne paient les bienfaits qu'en noire ingratitude, mais on dit partout que Saint-Clément donnera beaucoup de voix contre son maire et que les Rosiers se disposent à voter en masse contre l'honorable conseiller qui y est pourtant bien connu.

Le *Courrier* ne nous détaille pas ce que son client a fait pour les communes de Saint-Martin et de Saint-Lambert, ni les services qu'il a rendus au quartier des Ponts, à Saumur, qui compte pourtant 600 électeurs et est un point très important du canton.

Il y a là une lacune regrettable et qui fait ombre au tableau.

Saumur, dans le quartier des Ponts, a depuis six ans été complètement délaissé, les routes y sont en un état déplorable. Cette fameuse levée qui devait protéger les habitants contre les inondations périodiques qui engendrent l'humidité, la fièvre et les maladies, n'a jamais été commencée, et cependant que d'argent a été dépensé pour des choses moins utiles !

Habitants du quartier des Ponts, vous avez la possibilité d'avoir un Conseiller général habitant votre ville. M. Thoreau sollicite vos suffrages ; il a occupé à Saumur toutes les fonctions publiques où il est nécessaire d'être travailleur et capable ; il aura de l'influence au Conseil général dont beaucoup de membres sont ses amis, il s'occupera de vos intérêts, il est conservateur et très libéral, les grandes affaires commerciales qu'il a maniées l'ont mis à la hauteur des idées nouvelles.

Enfin, il sera là sous votre main, prêt à donner un avis, à rendre un service si vous en avez besoin.

Électeurs du quartier des Ponts, votez pour M. E. THOREAU.

Élections au Conseil général

CANTON DE SAUMUR SUD

Monsieur le Rédacteur,

J'ai entendu dire hier, en ville, que la proclamation du docteur Peton était très habile, et allait lui assurer bien des suffrages. Cette appréciation m'a surpris ; je l'ai relue, et je vous avoue que je n'ai pu y voir autre chose que le boniment d'un charlatan qui se dit à part lui : « J'ai affaire à des badauds, disons-leur des sottises, ils n'y comprendront rien, et, en avant la musique ! » Je vous serais reconnaissant si vous voulez me permettre de profiter de votre estimable journal pour faire part à mes concitoyens de quelques réflexions à ce sujet.

Le docteur Peton affirme qu'il a accepté à la suite de nombreuses sollicitations, malgré son désir de se tenir à l'écart des luttes politiques.

Que les badauds et les simples voient là une modestie du charlatan, c'est leur affaire ; mais ce qui est bien plus clair, c'est que le docteur Peton et un grand nombre de ses amis regardent le Conseil général comme une arène où l'on s'occupe de luttes politiques.

Qu'il y ait dans le monde des luttes politiques, je le comprends et je l'accepte, mais ce ne doit pas être dans le sein d'un Conseil général ; qu'un candidat ait l'impudence de dire à ses électeurs : Je me présente à vous pour que vous m'envoyez au Conseil général, afin de m'y mêler aux luttes politiques, que je n'aime pas, voilà ce que je ne comprends point, et j'ai bien le droit de dire que celui qui parle ainsi est ce charlatan qui compte bien sur la naïveté et l'incapacité des badauds qui lui donneront leurs voix.

Il est républicain, le docteur Peton, il le dit, je le crois bien ; mais je doute qu'il y reste longtemps. Et voici pourquoi :

Le docteur Peton n'est pas républicain parce que la République est une bonne chose ; non, elle « n'est pas exempte de reproches » ; mais il est républicain, le docteur Peton, parce que les monarchies ont fait des fautes. Pauvre docteur Peton ! Je lui souhaite d'avoir à sa fortune un fondement plus solide que celui de ses opinions politiques. Mais il n'est pas nécessaire de réfléchir pour être républicain, on sait cela depuis longtemps ! Comment ! docteur Peton, on peut améliorer la République, dites-vous, en révisant la Constitution ! Mais, malheureux, vous ne voyez donc pas que, par là, vous faites à la République le plus sanglant outrage ! Si pour améliorer la République il faut changer la Constitution, c'est donc qu'elle est mauvaise en elle-même et par principe ; car les fautes chez elle sont nécessaires, absolument comme il est nécessaire aux boîtes de boiter. Tandis que si les monarchies ont fait des fautes, cela

ne prouve pas que la Monarchie soit mauvaise en elle-même.

Absolument comme vous, docteur, bien instruit en médecine, vous pouvez faire des fautes sans avoir de mauvais principes ; et vous avouerez avec moi qu'il est plus facile de tirer parti d'un homme, fût-il docteur, qui a fait des fautes, que d'un homme qui a de mauvais principes.

Il a une manière à lui de comprendre la République, le docteur Peton ; mais elle est jolie sa manière. Notons d'abord que le docteur Peton admet comme un mal nécessaire que tous les gouvernements doivent nous diviser. Pas de gouvernement sans division, et la République est le meilleur des gouvernements, non pas parce qu'il réunit les citoyens, mais parce qu'il les divise le moins ; autrement dit : un gouvernement c'est une chose qui divise ; une République c'est une chose qui divise moins que les autres. Il est fort en politique, le docteur Peton ! Ce n'est pas tout : le docteur Peton veut donner des preuves de la force de division qu'il y a dans la République ; et soit par peur de faire le jour sur une question si intéressante, soit parce que le temps lui a manqué, il écrit une phrase que ni ses lecteurs ni lui ne comprendront jamais, assurément.

Tous les Français, dit-il, peuvent trouver leur place dans la République (la sienne), à condition d'y rentrer avec sincérité. En France, on avait cru jusqu'à ce jour que pour rentrer quelque part, il fallait en être sorti ; mais au XIX^e siècle le docteur Peton a trouvé cela suranné, et sa République, comme il la comprend, est bien plus simple ; il dit donc à ses badauds : Venez, venez dans ma République, c'est la seule bonne, entrez, vous trouverez place assurément, mais à une condition, c'est que sans en être sortis vous y rentrerez avec sincérité.

Voyez-vous d'ici le docteur Peton entrant avec sincérité dans sa République ! J'suis pas curieux, mais je voudrais bien voir ça.

Le docteur Peton, après avoir dit sa manière d'entendre la République en général, dit comment il servira ses concitoyens s'il est leur représentant, d'autres diraient s'il avait l'honneur de les représenter ; mais, entre charlatans, on ne se gêne pas tant. N'est-ce pas Mangin qui disait aux badauds qui entouraient sa voiture : « Si je vous disais que mes crayons sont excellents, vous ne m'en achèteriez pas un ; mais vous voyez mon casque et mon grand sabre, et vous m'achetez toute ma boutique ; vous n'êtes que des imbéciles... En avant la musique ! » Et il vendait ses crayons...

Bref, le docteur Peton s'occupe depuis longtemps d'agriculture et de viticulture ! Peste ! Il est donc vieux, le docteur Peton ? Non, mais chez lui les années sont plus longues que chez les autres peut-être. Vous exagérez, me dirait-on, il n'en faisait pas son occupation ordinaire, mais de temps en temps il lisait le jour-

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

III. — LA CHASSE

(Suite)

Le juge de paix, l'index de la main droite posé sur son menton, examinait M. Saint-Hélière pendant sa déposition. Il prit un air indifférent.

— Votre garde et M. Aubierge assistaient-ils à ce conciliabule ? demanda-t-il négligemment.

— Non, monsieur. Ils étaient restés, je crois, un peu en arrière, avec les autres chasseurs. Je n'y ai pas trop fait attention... Vous savez peut-être, d'ailleurs, que je suis myope ?...

— Je le sais... Et pendant que vous teniez ainsi conseil avec vos amis, quelqu'un d'eux, — quelqu'un ou quelques-uns — n'a-t-il pas exprimé une opinion sur l'auteur ou les auteurs probables de... l'accident.

Le vieillard devint pâle et sentit la sueur de

l'angoisse perler à son front.

— Si l balbutia-t-il, si, monsieur !

— Que disait-on ?

— Que la balle pouvait bien venir de... de Paul Aubierge, sinon de mon garde.

— Mais pourquoi soupçonner l'un ou l'autre ? Il n'y avait pourtant aucun motif de le faire, je suppose ?...

— Pardonnez-moi, il y en avait un ! soupira M. Saint-Hélière, mais des plus futiles, comme vous allez le voir.

Et le vieillard, d'une voix tremblante, raconta au juge de paix la discussion malencontreuse qui avait troublé le déjeuner, et les paroles regrettables qui s'en étaient suivies.

— Il y a eu donc, ceci est acquis, menace adressée à Danelin par Paul Aubierge !

— Menace dictée par l'impatience et la colère... Menace en l'air...

— Qui retombe sur la tête de son auteur, vous le voyez, répliqua le juge de paix.

En ce moment, un certain mouvement se fit dans le corridor voisin du cabinet. Presqu'en même temps on frappa à la porte. M. Saint-Hélière ouvrit.

Un domestique annonça le médecin et le juge d'instruction.

Ce dernier, M. Puyluret, de quelques années plus jeune que M. Saint-Hélière, était un ancien condisciple de celui-ci dont il était resté l'ami. Tous deux avaient continué de se voir de temps à autre, et le juge d'instruction, s'il n'en avait pas été empêché, aurait dû être un des convives de la veille.

Quoique d'une intelligence assez ordinaire, il n'en remplissait pas moins très suffisamment les fonctions qui lui avaient été dévolues. A la vérité, on lui avait accordé cet emploi un peu comme bâton de maréchal de sa longue carrière d'avocat.

Au physique, c'était un homme d'aspect assez chétif, mais jamais malade, grâce peut-être à un régime sévère. Son front était complètement chauve ; aussi portait-il perruque, et cela depuis l'âge de quarante ans. Il marchait un peu voûté et d'un pas saccadé, ayant fait, paraît-il, une maladie nerveuse dans sa jeunesse. Il avait la bouche large et bienveillante, le menton carré, de grandes oreilles et un nez très recourbé, continuellement surmonté de grosses lunettes d'or.

Le D^r Gérard était un petit homme de cinquante-six ans, d'un embonpoint raisonnable et déjà tout gris. Il avait une figure souriante,

des yeux gais d'un bleu verdâtre, une bouche pas trop grande, dont les dents déjà usées, en apparence, tant elles étaient courtes, avaient, depuis longtemps, perdu leur blancheur ; de longs favoris, blancs comme la neige, tombaient de chaque côté de son visage rose et rasé tous les jours. Gaïeté, vivacité — pétulance même — le tout uni au dévouement et à la bonté, telles étaient les qualités morales du brave docteur dont la science et le talent pratique n'étaient du reste pas discutables. On eût pu le définir : un homme devenu savant et resté enfant.

— Qui se fût jamais attendu à une chose pareille, mon pauvre ami ! dit le juge d'instruction en serrant la main de M. Saint-Hélière.

— Hélas ! à qui le dis-tu ! s'écria le vieillard avec des larmes dans la voix, tu me vois anéanti, désespéré !

— Bah ! dit le D^r Gérard, tout n'est pas perdu, ce me semble... Voyons mon cher monsieur, reprenez votre calme, que diable ! Le dernier mot n'est pas dit !

Puyluret et le médecin s'assirent.

— Je regrette de tout mon cœur d'être obligé de poursuivre cette triste affaire, murmura le juge d'instruction, mais...

nal et demandait à ses clients ce qu'il fallait penser de la récolte et de la vendange. Je le veux bien, mais alors il ne doit pas être fort au courant de ces questions, et je crois bien que ses connaissances à ce sujet ne sont point de nature à rassurer ses futurs électeurs s'ils le sont. En tout cas, de deux choses l'une : ou le docteur Peton est fort en agriculture et en viticulture à cause de ses études antérieures, et alors il ne doit pas être très fort en médecine, car ces genres d'occupations sont bien différents, et le docteur Peton n'est pas un genre universel ; ou bien il est fort en médecine, et alors il ne l'est guère en agriculture et en viticulture. Dans le premier cas, tant pis pour les cultivateurs ; dans le second, tant pis pour les clients.

C'est égal, il est bon homme, le docteur Peton ; il a dit qu'il ne négligerait rien pour protéger et favoriser les travailleurs des campagnes... Quel dévouement ! Entendez-vous, travailleurs de la ville sur qui il compte pour son élection : il s'occupera des travailleurs de la campagne. Aussi pourquoi n'êtes-vous pas tous occupés d'agriculture et de viticulture ?

Les électeurs de Saumur, trois fois en dix ans, l'ont envoyé siéger au Conseil municipal, lui, le docteur Peton. Oui, il a siégé au Conseil municipal ! Il a siégé, et il siégera encore quelque temps ! Un service si exceptionnel mérite mieux qu'une place au Conseil général ; mais le docteur Peton est modeste. Il devrait dire cependant que sur les 3,000 électeurs de Saumur, il y en a un bon tiers qui l'ont prié de siéger ailleurs ! Mais des électeurs qui ne comprennent pas la République comme il la comprend, qu'est-ce que cela ? Quantité négligeable !

Mais le docteur Peton fera des efforts : il tendra à représenter dignement les électeurs de Saumur, et à soutenir avec fermeté les aspirations de notre belle cité.

Voyez-vous d'ici le docteur Peton soutenant les aspirations de la belle cité ! Quel pilier ! Mais, docteur, vous n'y pensez pas ! Il y a dans la cité des aspirations tout opposées ! Il y en a qui aspirent à voir la République telle que vous la comprenez, et d'autres qui aspirent à en être au plus tôt débarrassés ; il y en a qui aspirent à voir la liberté telle que vous la comprenez, et d'autres qui aspirent à voir la vraie liberté, qui n'est pas celle que vous connaissez ; il y en a qui aspirent à être servis jusqu'à la fin de leurs jours par ceux qui siègent avec vous dans le Conseil municipal, et d'autres qui aspirent ardemment à vous voir déguerpir au plus tôt ; il y en a qui aspirent... Je n'en finirais pas de vous dire les aspirations opposées de notre belle cité, et vraiment je vous plains de vous trouver entre de pareilles aspirations. Vous me paraissez devoir ressembler d'ici peu à ces pauvres malheureux qui au XVI^e siècle étaient tirés à quatre chevaux.

— Le devoir avant tout ! répondit M. Saint-Héliér. Telle a été toujours la règle de ma vie, qu'elle le soit jusqu'à la fin. Ne pensons pas à moi !

Et, malgré lui, pourtant, un profond soupir s'exhala de sa poitrine oppressée.

— Maintenant, dit Puyuret, les deux coudes sur les bras de son fauteuil, raconte-moi exactement ce qui s'est passé...

Tandis qu'il parlait, son regard affectueux allait au vieillard, semblant vouloir le consoler et l'encourager.

— Pour éviter à M. Saint-Héliér un surcroît d'émotion, interrompit le juge de paix, je demande à M. le juge d'instruction la permission de répéter ici la déposition qu'il vient de me faire, en présence de M. le maire d'Ingleville.

Le père Cauchat salua en se rengorgeant.

— Soit, répliqua Puyuret, j'y consens. Parlez, monsieur Odiève.

En peu de mots, d'une façon nette et précise, le juge de paix exposa à M. Puyuret ce que M. Saint-Héliér venait de lui déclarer, à lui-même, l'instant d'après. Il sut le faire d'une manière impartiale, quoiqu'en soulignant chaque détail. — Lorsqu'il eut fini, Puyuret

Je vous en fais d'avance mes bien sincères condoléances...

Mais vous souriez, docteur, et vous vous dites : Bah ! ces conservateurs, ils ne comprennent pas la République comme je la comprends. Ah ! s'ils pouvaient... mais non, ils ne comprennent pas, autrement ils y trouveraient place à la seule condition d'y rentrer. X.

Aux Electeurs

Dans 14 départements acquis aux conservateurs, les contribuables paient, pour les dépenses communales et par tête, 4 fr. 03.

Dans 20 départements mixtes, où les forces se balancent, les contribuables paient 7 fr. 50.

Dans les autres départements, où les radicaux et opportunistes sont tout-puissants, la charge des contribuables est de 12 fr. 45 par tête.

Quand les conservateurs étaient encore au pouvoir, les Français payaient par tête 83 fr. d'impôts, et aujourd'hui, c'est 120 fr., tout en contractant, chaque année, une nouvelle dette de plus de 500 millions.

Voilà l'avantage que nous avons à être gouvernés par les républicains !!!

COURSES DE VERRIE-SAUMUR 28 ET 29 JUILLET

1^{er} jour, Dimanche 28 juillet

Prix du Fagot, courses de haies (gentlemen), un objet d'art au premier et un panier de champagne au second ; les entrées au premier.

Prix de la Loire, course de haies handicap militaire, un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour des chevaux de l'École de cavalerie, montés par des officiers de l'École.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap (gentlemen), 2,500 francs.

Prix du Château de Marson, steeple-chase militaire (2^e série), un objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Prix du Cercle Saint-Hubert, grand steeple-chase (handicap), 4,500 francs.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

2^e jour, Lundi 29 juillet

Crosse-country (steeple-chase), un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de champagne au second.

Prix des Bruyères (course de haies, handicap), 1,000 francs.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant

s'inclina comme pour le remercier et le complimenter à la fois.

Puis, s'adressant à M. Saint-Héliér :

— Veuillez faire appeler le garde, à présent, dit-il.

Le vieillard appuya sur un timbre. Un domestique parut.

— Dites à Callois de venir, commanda-t-il.

Puyuret se pencha vers lui.

— Je suis forcé, dit-il en souriant, de te recommander de n'échanger avec ton garde aucun mot, aucun regard pendant sa déposition.

— Bien ! maintenant me voilà tranquille.

Callois entra, saluant à la ronde, l'air naturel.

Depuis son retour au château, il avait remarqué une chose : c'est que l'un des deux gendarmes semblait avoir constamment l'œil sur lui, pendant que son camarade semblait observer Paul Aubierge. Afin de prouver qu'il n'avait nul désir d'entretenir le jeune peintre en particulier, Callois se rapprocha peu à peu et sans affectation du gendarme et se mit à causer tranquillement avec lui.

(A suivre.)

jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr.

Prix de Consolation (steeple-chase), 1,000 francs offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 30 juillet, Tir aux Pigeons.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle, l'administration des chemins de fer de l'État mettra en marche, les 1^{er} et 2 août 1889, deux trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles au sujet de ces trains dans les gares du réseau de l'État et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 28 juillet. — Fête de Sainte Marie Madeleine.

1^{re} messe à 6 heures 1/4 ; — grand-messe chantée à l'autel de la Grotte, et suivie de l'exposition de la sainte relique à 8 heures.

Vêpres et vénération de la sainte relique à 2 heures.

A 7 heures 1/2, complies ; sermon prêché par le R. P. Roger, supérieur des missionnaires de N.-D., et salut solennel.

FOULON ET BERTHIER

Voici quelques bonnes réflexions à ajouter à l'éphéméride qui a paru dans un de nos derniers numéros, à propos du supplice, en 1789, de notre compatriote, le malheureux Foulon, et de son gendre Berthier :

Ce vieillard de 74 ans, Foulon, qui subit avec tant de noble fierté les injures d'un peuple qui le traitait de concussionnaire, venait de dépenser soixante mille livres de ses deniers en un seul hiver, pour faire vivre les pauvres.

Son gendre, M. Berthier, que le peuple ameuté abreuvait de tant de reproches, était le fonctionnaire qui, par un travail assidu, rapporte M. Taine, a cadastré l'Île de France, pour égaliser la taille, ce qui avait réduit d'un huitième, puis d'un quart, les cotes surchargées ; mais il y a plus : en cette année 1789, il envoya chez lui et dans toute sa Généralité des approvisionnements de blé et de riz, achetés en partie de ses propres deniers, et les fit distribuer aux indigents, ou vendre au-dessous du cours.

Et on le massacra comme accapareur, lui qui n'a jamais acheté ou vendu un grain de blé ; mais qui en a tant donné !

Devant l'église Saint-Merry, quand on l'abreuvait d'outrages sanglants : « Je croirais, dit-il, l'avanée dont je suis l'objet sans exemple, si Jésus-Christ n'en avait éprouvé de plus sanglantes ; il était Dieu, et je ne suis qu'un homme. »

Ceci est cité au Tome II des Mémoires de M. Bailly, apologiste de la Révolution.

Au moment d'être pendu, il se défendit en gentilhomme qui veut périr les armes à la main, prit le fusil d'un agresseur et mourut percé de coups.

La mort de ces deux chrétiens a jeté pour l'histoire un discrédit éternel sur le 14 juillet ; le pétrole et les lampions ne feront que l'accroître.

INSTITUTRICES SANS EMPLOI

Voici encore une nouvelle constatation du nombre de malheureuses jeunes filles qui ne peuvent, malgré l'instruction qu'elles ont reçue, trouver d'emploi.

L'administration des Postes et Télégraphes vient d'ouvrir un concours pour quelques places réservées aux femmes et qui se trouvaient vacantes. Il y avait soixante-dix places à donner, il s'est présenté huit cents postulantes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juillet 1889.

Le marché est ferme au début. On ouvre à 84.05 sur le 3/0/0 ; mais ces dispositions ne persistent pas ; en clôture on revient à 83.92. Le 4 1/2 0/0 cote 104.87.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,252.50. La Société Générale fait 452.50, la Banque d'Escompte 502.50, la Banque de Paris et des Pays-Bas 714.25.

A la veille de l'émission des 357.894 obligations à lots de Panama, il importe d'examiner les avantages que tireront de cette émission les portions d'actions et obligations anciennes de la Compagnie. En autorisant la négociation des obligations non placées à la date de la mise en liquidation de la Société et en faisant disparaître la limitation de prix fixée par la loi de 1888, le Parlement a nettement indiqué aux porteurs de titres qu'il lui serait impossible désormais de leur accorder rien de plus et que, s'ils ne profitaient pas de cette dernière faveur, sans exemple dans notre histoire financière, ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes de la ruine de leurs espérances. Si l'émission du 27 juillet obtient un grand succès, la tâche du liquidateur sera singulièrement facilitée. Celui-ci sera en effet, en position de stipuler des conditions plus avantageuses en faveur des anciens titres. Si, au contraire, les porteurs s'abstiennent, les actions et obligations n'auront plus rien à attendre.

Et ce n'est pas un sacrifice que l'on demande aux intéressés puisque, par un simple versement de 105 fr., ils s'assurent la chance de lots considérables et qu'en aucun cas le remboursement ne peut être inférieur à 400. Tous souscriront donc sans hésiter.

Le Tour Eiffel, admise aujourd'hui à la cote officielle, se négocie à 900.

L'obligation des Chemins Economiques fait 376.

Comme une sensitive...

... dont la corolle, à peine effleurée, se penche, flétrit sur sa tige, la beauté de la femme se déflorit au moindre contact, et le plus séduisant visage peut, en quelques jours, perdre tout son charme et toute sa grâce. La plus fréquente cause de ces tristes résultats consiste dans la perte prématurée des dents... On a une dentition fraîche et solide... à quoi bon la soigner ? Et bientôt de petits points noirs apparaissent sur l'émail de nos dents et voilà la carie qui commence son œuvre ! Rien n'est pourtant plus facile que d'éviter ce mal terrible en faisant un usage suivi de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soula, dont la réputation est universelle, et qui conservera toujours à vos dents leur blancheur, à votre haleine sa pureté, et toute leur fraîcheur à vos genives...

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Élixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer MAISON AVEC JARDIN

ET DÉPENDANCES
Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
Entre la route actuelle et l'ancienne route de Doué,
D'UNE VALEUR LOCATIVE de 500 fr.
S'adresser à M^e LE BARON.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1889,

UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire AVEC GRAND JARDIN D'UN TRÈS BON RAPPORT
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (628)

Étude de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

VENTE

PAR ADJUDICATION

En une maison située aux Roches, commune de Fontevault, par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à midi :

- 1^o D'un FONDS de COMMERCE de marchand de grains, beurre et œufs ;
- 2^o D'un FONDS de COMMERCE de marchand d'épicerie, mercerie et rouennerie ;
- 3^o Du MATÉRIEL dépendant des fonds de commerce et des marchandises en magasin ;
- 4^o Et de divers MEUBLES MEUBLANTS et OBJETS MOBILIERS ;

Letout dépendant de la communauté d'entre M. et M^{me} PLUMEREAU.

A VENDRE UNE BOUTIQUE DE CHARRON-FORGERON

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 49, en face la Caisse d'Épargne.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n^o 40.



CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n^o 21 bis.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défilant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
| Paris | | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 | |
| Chartres | 6 » | | | 9 34 | 10 5 | 2 51 | 9 43 | 10 16 | 1 33 |
| Château-du-Loir | 10 13 | | | 12 30 | 1 58 | 6 35 | 12 28 | 1 8 | 4 50 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | | » | 3 8 | 7 40 | 1 13 | » | 5 54 |
| Linières-Bouton | 11 29 | | | » | 3 17 | 7 49 | » | » | 6 4 |
| Vernantes | 11 43 | | | » | 3 30 | 8 » | » | » | 6 13 |
| Blou | 11 54 | | | » | 3 41 | 8 10 | » | » | 6 23 |
| Vivv | 12 2 | | | » | 3 49 | 8 17 | » | » | 6 31 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | | 1 44 | 4 2 | 8 29 | 1 48 | 2 22 | 6 42 |
| (départ) | 12 23 | | | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 1 54 | 2 28 | 6 53 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | | » | 4 22 | 8 41 | » | » | 7 |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | | » | 4 34 | 8 51 | » | » | 7 11 |
| (départ) | | | | » | 4 41 | 8 30 | » | » | 6 50 |
| Nantilly (départ) | | | | » | 4 23 | 8 43 | » | » | 7 3 |
| Chacé-Varrains | 8 48 | 10 52 | | » | 4 29 | 8 49 | » | » | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 21 | | | » | 4 37 | 8 56 | » | » | 7 17 |
| Montreuil-Bellay | 9 19 | 11 24 | | 2 18 | 4 57 | 9 11 | 2 22 | 2 59 | 7 29 |
| Thouars | | | | 3 58 | 4 30 | 8 42 | | 4 31 | 5 20 |
| Niort | | | | | 6 30 | 11 52 | | 6 12 | 7 53 |
| Saintes | | | | | 9 52 | 3 34 | | 9 | 11 13 |
| Bordeaux | | | | | | | | | 4 54 |

BORDEAUX -- SAUMUR -- PARIS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Mixte soir | Omn. matin | Mixte soir | Expr. soir | Expr. soir |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Bordeaux | | | | 5 40 | | 8 20 | | | 3 |
| Saintes | | | | 7 15 | 9 9 | 11 39 | | | 6 43 |
| Niort | | | | 9 32 | 11 | 2 5 | 5 30 | 8 10 | 8 29 |
| Thouars | | | | 6 5 | 12 11 | 12 47 | 1 35 | 4 15 | 8 21 |
| Montreuil-Bellay | 9 35 | 6 38 | | 1 9 | 2 37 | 4 55 | 9 6 | 10 32 | 11 15 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 55 | 7 18 | | | 2 50 | 5 18 | 9 41 | | |
| Chacé-Varrains | 10 7 | 7 27 | | | 2 57 | 5 26 | 9 49 | | |
| Nantilly (arrivée) | 10 13 | 7 34 | | | 3 2 | 5 31 | 9 55 | | |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 22 | 7 45 | Mixte matin | | 3 13 | 5 42 | 10 3 | | |
| (départ) | | 7 25 | 11 25 | | 2 52 | 5 20 | | | |
| Nantilly (départ) | | 7 38 | 11 36 | | 3 3 | 5 33 | | | |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 7 47 | 11 44 | 1 36 | 3 11 | 5 41 | | | 10 59 | 11 46 |
| (départ) | 7 57 | 11 54 | 1 42 | 3 15 | 5 45 | | | 11 | 7 11 53 |
| Vivv | 8 10 | 12 10 | | 3 27 | 5 59 | | | | |
| Blou | 8 19 | 12 19 | | 3 35 | 6 8 | | | | |
| Vernantes | 8 32 | 12 33 | | 3 46 | 6 20 | | | | |
| Linières-Bouton | 8 45 | 12 46 | | 3 57 | 6 32 | | | | |
| Noyant-Méon | 8 59 | 1 | | 4 9 | 6 44 | | | 11 44 | |
| Château-du-Loir | 10 10 | 2 9 | 2 58 | 5 22 | 7 58 | | | 12 26 | 1 12 |
| Chartres | 2 47 | | 5 54 | 9 26 | 12 4 | | | 3 26 | 4 05 |
| Paris | 5 25 | | 7 30 | 11 50 | 2 27 | | | 5 10 | 5 45 |

SAUMUR -- PORT-BOULET -- CHINON

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. matin | Mixte soir |
|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Saumur | 7 52 | 9 37 | 4 31 | Chinon | 7 41 | 4 34 | 9 5 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 12 | 6 50 | Port-Boulet | 8 10 | 4 56 | 9 45 |
| Chinon | 9 4 | 12 50 | 7 14 | Saumur | 9 4 | 7 6 | 10 32 |

SAUMUR -- BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-------------|------------|------------|-----------|-------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur | 7 52 | 12 23 | 4 31 | Bourgueil | 7 55 | 11 50 | 3 30 |
| Port-Boulet | 8 44 | 1 10 | 5 10 | Port-Boulet | 8 15 | 12 | 3 40 |
| Bourgueil | 8 54 | 1 20 | 5 20 | Saumur | 9 4 | 1 4 | 4 4 |

POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-----------|------------|
| Poitiers | 6 5 | 6 55 | 12 53 | | |
| Moncontour | 7 41 | 10 48 | 2 27 | | |
| Loudun | 8 41 | 1 46 | 3 4 | | |
| Montreuil (ar.) | 9 21 | 3 24 | 4 38 | | |
| (départ) | 6 53 | 9 29 | 4 25 | 5 10 | 9 30 |
| le Vaudelnay | 7 4 | 9 40 | 4 46 | 5 10 | 9 41 |
| Baugé | 7 14 | 9 50 | 5 30 | 5 19 | 9 52 |
| Doué | 7 22 | 9 57 | 6 16 | 5 26 | 10 1 |
| Martigné | 7 43 | 10 17 | 7 5 | 5 40 | 10 24 |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 50 | 7 10 | |

ANGERS -- DOUÉ -- MONTREUIL -- POITIERS

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-----------------|------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Angers | 4 40 | | 7 30 | 11 48 | 5 57 |
| Martigné | 6 1 | 8 26 | 11 | 1 13 | 7 42 |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 37 | 8 12 |
| Baugé | 6 30 | 9 7 | 12 16 | 1 44 | 8 21 |
| le Vaudelnay | 6 37 | 9 16 | 12 24 | 1 1 | 8 31 |
| Montreuil (ar.) | 6 46 | 9 26 | 12 48 | 2 1 | 8 41 |
| (départ) | 8 24 | | 1 26 | 2 15 | 9 14 |
| Loudun | 8 55 | | 4 44 | 3 10 | 13 |
| Moncontour | 8 55 | | 6 8 | 3 29 | 10 48 |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 | 12 16 |

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS

| STATIONS | Direct mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. soir |
|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------|
| Nantes | 11 45 | | 6 10 | 8 40 | 12 7 | 3 10 | 7 35 |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 8 44 | 11 16 | 2 57 | 5 35 | 9 35 |
| La Méritré | 2 52 | 7 10 | 9 9 | 11 51 | 3 42 | 6 16 | 10 1 |
| Les Rosiers | | 7 19 | 9 17 | 11 59 | 3 52 | 6 25 | |
| Saint-Clément | | 7 26 | | 12 6 | 3 59 | 6 32 | |
| Saint-Martin | | 7 33 | | 12 12 | 4 7 | 6 39 | |
| Saumur (arrivée) | 3 22 | 7 46 | 9 33 | 12 23 | 4 20 | 6 52 | 10 24 |
| (départ) | 3 27 | 7 52 | 9 37 | 12 27 | 4 31 | 7 | 10 30 |
| Varennes | | 8 5 | 9 48 | 12 38 | 4 45 | 7 13 | |
| Port-Boulet | 3 52 | 8 20 | 9 57 | 12 49 | 5 1 | 7 29 | 10 50 |
| Langeais | 4 26 | 8 59 | 10 19 | 1 21 | 5 46 | 8 11 | 11 16 |
| Tours (arrivée) | 5 5 | 9 42 | 11 6 | 1 59 | 6 35 | 8 51 | 11 48 |
| Paris (arrivée) | 10 39 | | 3 6 | 8 | 2 35 | 4 1 | 5 7 |

PARIS -- TOURS -- SAUMUR -- ANGERS -- NANTES

| STATIONS | Expr. soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. matin | Omn. mixte matin | Direct mixte soir |
|------------------|------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------|------------------|-------------------|
| Paris | 8 45 | 9 40 | 11 25 | 12 45 | 11 20 | 9 10 | 12 20 |
| Tours | 1 23 | 5 | 7 15 | 11 30 | 2 43 | 5 25 | 8 47 |
| Langeais | 2 13 | 5 43 | 8 | 12 8 | 3 28 | 6 8 | 9 30 |
| Port-Boulet | 2 38 | 6 20 | 8 39 | 12 42 | 3 49 | 6 43 | 10 7 |
| Varennes | | 6 32 | 8 51 | 12 53 | | 6 54 | 10 19 |
| Saumur (arrivée) | 2 57 | 6 45 | 9 4 | 1 4 | 4 4 | 7 6 | 10 32 |
| (départ) | 3 3 | 6 52 | 9 12 | 1 13 | 4 9 | 7 12 | 10 42 |
| Saint-Martin | | 7 6 | 9 26 | 1 25 | | 7 25 | |
| Saint-Clément | | 7 13 | 9 33 | 1 31 | | 7 32 | |
| Les Rosiers | | 7 21 | 9 41 | 1 38 | | 7 39 | |
| La Méritré | 3 28 | 7 32 | 9 52 | 1 48 | 4 25 | 7 48 | 11 13 |
| Angers (arrivée) | 3 57 | 8 21 | 10 | | | | |